INJUSTICE CRIANTE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

INJUSTICE CRIANTE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

J'ai lu, mon cher ami, avec autant d'intérêt que de sensibilité le détail affreux des troubles qui ont agité votre malheureuse patrie, et du massacre qu'ils y ont occasionné. Le cœur est froissé, brisé, déchiré, en voyant les horreurs, les attrocités que vos soi-disant patriotes ont commis contre des citoyens, à qui ils ne pouvaient reprocher que leur zèle pour la religion de leurs pères, leur amour pour leur Roi, et leur soumission respectueuse aux décrets de l'assemblée nationale; et tout cela n'a pu leur sauver la vie ! Et ils ont été pitoyablement massacrés ! Ce n'est pas même assez pour les scélérats qui ont ourdi et conduit à sa fin cette trame détestable, de s'être baignés dans leur

sang avec délectation, ils croiraient encore avoir manqué leur but, s'ils ne cherchaient à flétrir leur mémoire à jamais, en faisant circuler dans toute la France des libelles abominables, où ils les paignent comme des citoyens dangereux, gangrenés, et sur tout entachés du crime, sans doute le plus énorme de tous, de celui d'*aristocratie*, afin qu'on se réjouisse de voir le royaume purgé de tant de mauvais sujets, et que personne ne répande quelques larmes ou quelques fleurs sur leur tombeau.

Mais comment espèrent-ils de persuader que des hommes isolés aient pu former le projet insensé d'opérer une contre-révolution, sans avoir fait auparavant des amas, des provisions de guerre et de bouche, sans avoir mis dans leurs intérêts aumoins quelques villes des environs? et où sont les preuves qu'ils l'ont tenté? Comment persuaderont-ils que des hommes, à la vérité, deux fois plus nombreux que leurs adversaires, ayant été les agresseurs, eux qu'ils ont trouvé sans armes, et qui se sont laissés égorger comme des agneaux qu'on mène à la boucherie? Avaient-ils à leurs ordres une armée d'assassins prêts à tout faire, à tout entreprendre au premier signal qu'on leur donnerait? Au contraire, ils étaient paisibles, ils se reposaient avec confiance

sur les sacrifices qu'ils avaient faits pour maintenir la paix parmi eux ; ils attendaient patiemment l'effet que devoit nécessairement produire les deux adresses envoyées à l'assemblée nationale, si elles avaient trouvé des gens moins prévenus, plus impartiaux, ils en espéraient la justice qu'ils méritaient, intimément persuadés qu'elle ne pourrait leur refuser son estime, quand elle connoîtrait les sentimens patriotiques qui les leur avaient dictés.

Les véritables auteurs de cette nouvelle *Michelade*, et qu'on peut nommer une petite *Saint-Barthelemi*, seront toujours aux yeux des hommes qui chercheront de bonne foi la vérité, ceux qui ont appellé à leurs secours les féroces *Cevenols*, tellement prévenus de la tragédie qu'ils devaient jouer à Nîmes, qu'ils se sont trouvés dans quelques heures à huit, dix, douze lieues de leurs répaires, et cela avec armes et bagage ; ceux qui ont empêché les habitans de la côte du Rhône, de pénétrer dans votre ville, en envoyant à leur rencontre des scélérats, portant dans leurs mains le signe de la paix, un rameau d'olivier : ceux qui ont vu avec un secret déplaisir la généreuse milice de Montpellier faire cesser le carnage, et empêcher que tous les catholiques ne fussent massacrés, ce qui sans eux

serait sans doute arrivé ; ceux enfin dont l'assemblée nationale n'a pas eu honte de louer le zèle, tandis qu'elle n'a pas daigné faire mention de ces braves citoyens de Montpellier à qui elle devait, non de fades éloges, mais des couronnes civiques : voilà ceux que la France, l'Europe, l'univers entier regardera toujours comme les vils assassins de leurs frères.

Vous avez raison, mon ami, de dire que *les mêmes combinaisons ont produit vos malheurs et les nôtres*. Les motifs, les causes, les ressorts qu'on a fait jouer, sont les mêmes, et au nom près, on croirait lire les troubles de Montauban, en lisant ceux qui ont agité Nîmes. La seule différence qu'on y trouve, c'est qu'ici quelques factieux ont subi seuls la peine qu'ils méritaient, qu'on a déjoué tous leurs projets, que le bon parti a prévalu, au lieu qu'à Nîmes plus de cinq cents catholiques ont ensanglanté la scène, qu'on a massacré plusieurs religieux, profané, expolié leurs églises et pillé leurs maisons. Mais nos craintes ne sont point encore dissipées. S'il en faut croire des bruits sourds, une tragédie pareille à la vôtre nous est préparée : dieu veuille nous en préserver. Suspendez pour un moment votre douleur, cher ami, lisez ce qui vient de se passer à Paris relativement à notre malheu-

reuse affaire du 10 mai, vous verrez que ce n'est pas envain que nous craignons ; et si la consolation des misérables est d'avoir des semblables, peut être serez-vous moins malheureux en apprenant nos nouveaux malheurs.

L'œuvre de l'iniquité est enfin consommée, mon cher ami, et par le décret que l'assemblée nationale vient de rendre, il est statué que l'information commencée devant le juge de Montauban, relativement à l'évènement du 10 mai, demeure comme non avenue, ordonne que son président se retirera par devers le Roi, pour supplier Sa Majesté de donner des ordres pour que l'ancienne garde nationale soit rétablie comme elle l'était avant l'ordonnance des officiers municipaux de ladite ville, en date du 6 avril dernier, laquelle ordonnance, ainsi que tout ce qui a été fait en conséquence, est déclarée comme non avenue, sauf aux citoyens actifs qui n'étaient pas de ladite garde ancienne, à s'y faire incorporer, conformément au décret du 12 juin dernier.

Il a été décrété enfin, 1°. qu'il sera informé devant les officiers municipaux, juges ordinaires en matière criminelle à Toulouse, à la diligence de la partie publique, de tous les évènemens arrivés à Montauban le 10 mai, ainsi que tous

ceux qui y sont relatifs, tant antérieurs que postérieurs à ladite époque, et circonstances et dépendances, à l'effet de quoi les pièces déposées au comité des rapports, seront incessamment adressées à ladite partie publique.

2°. Que jusqu'à ce qu'il soit statué sur ladite information, les membres du corps municipal demeureront suspendus de leurs fonctions, à l'époque de la notification qui leur sera faite du présent décret :

3°. Que les administrateurs du département du Lot ou de son directoire, commettront, sur l'avis du directoire du district de Montauban, six personnes pour remplir, dans cette ville, provisoirement, les fonctions municipales, dont un sera par eux indiqué pour faire les fonctions de maire, et un autre pour remplir celle de procureur de la commune.

4°. Que la notification du présent décret et de la commission qui sera nommée, sera faite au même instant aux officiers qui composent la municipalité de Montauban, par les administrateurs du département et du directoire.

5°. L'assemblée nationale charge son président d'écrire à la troupe de maréchaussée à Montauban pour lui témoigner sa satisfaction de la conduite qu'elle a tenue le 10 mai.

6°. Le président se retirera par devers le Roi, pour supplier Sa Majesté de donner des ordres pour que le régiment de Languedoc quitte la ville de Montauban, et qu'il y soit envoyé d'autres troupes.

Entrons dans quelques détails, et vous verrez si une assemblée de législateurs, qui prétend non seulement régénérer la France, mais travailler encore au bonheur du genre-humain, a pu marquer une partialité aussi révoltante, commettre une injustice aussi manifeste, étouffer tout sentiment de honte et de pudeur, et prononcer une peine infamante contre des hommes qui dans des tems fabuleux auraient presque mérité des autels.

Je vous avais mandé que M. le Marquis de Cieurac notre maire, M. Mialaret un de nos officiers municipaux, et M. Lade, notre procureur de la commune, sans doute instruits de tous les manèges d'une secte à qui rien ne coûte dès qu'il s'agit de parvenir à ses fins, avaient enfin pris le parti de se rendre à Paris pour tâcher d'éclairer l'assemblée nationale, de détruire les préventions élevées contre la municipalité; parer le coup dont elle était menacée en plaidant eux-mêmes leur cause. Il était tems qu'ils se décidassent à faire ce voyage; car à

peine furent-ils dans la capitale, qu'ils apprirent, non sans surprise, par un de nos députés à la fédération générale, que notre affaire allait être rapportée dans le moment. Tout de suite on se donne des mouvemens pour leur procurer l'entrée de la salle du manège, on y parvient avec peine : mais enfin ils y sont admis. Le rapport se fait, ils ont le courage de l'écouter de sang froid, et vous jugerez des efforts qu'ils durent faire pour ne pas éclater, lorsque vous saurez que les atrocités qui y étaient contenues avaient été puisées dans un libelle infame, mis au jour par les protestants et consorts, intitulé : *relation fidelle, &c.* tandis que jamais l'infidélité la plus hardie n'a menti aussi impudemment, ou bien d'après une lettre du Baron Dupui Monbrun à un certain Izarn-Cap de Ville, toute aussi fausse que la prétendue relation fidelle.

Maintenant, mon cher ami, imaginez tout ce que durent souffrir des hommes qui réunissent à la loyauté des anciens Français, les sentimens d'honneur, de probité et de religion, qui font les véritables chrétiens, les bons citoyens, et les vrais patriotes, lorsqu'ils entendirent un de ces hommes vendus à l'iniquité, et qui fourmillent dans ce moderne aréopage, les peindre comme des scélérats, de vils assassins depuis

long-tems familiarisés avec les plus grands crimes ? Représentez-vous l'innosence, la candeur, la bienfaisance et l'humanité personnifiées, traités comme des brigands, des cannibales, des monstres à étouffer ? Peignez-vous, si vous le pouvez, les huées, les cris séditieux des galeries soudoyées, la rage du côté gauche du président, les rugissemens d'un grouppe de ces malheureux échappés à la mort, à l'affaire du 10 mai ; qui, bien loin de tomber aux genoux de leurs libérateurs présens, s'unissaient à une cabale forcenée pour vomir des imprécations contr'eux ? Concevez combien leur cœur dut être oppressé, déchiré en entendant toutes les infamies dont on les chargeait, en voyant non une assemblée respectable de législateurs et de juges, qui allaient décider du sort de l'honneur de toute une ville, mais une troupes de scélérats, une horde de brigands qui se jouent de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Ah ! mon ami, il aurait falu être impassible pour ne pas succomber dans des circonstances si terribles, il n'y avait que la seule innocence qui pût leur donner les forces nécessaires pour résister à de pareils assauts; et ce qui ajoutait encore à l'horreur de leur situation, c'était sans doute les applaudissemens indécens, réitérés que recevait

l'orateur mercenaire qui n'avait pas rougi de se charger d'une pareille affaire, pour prix de sa complaisance aux volontés d'une cabale vendue elle-même à l'iniquité.

Comme le décret avait été fait et rédigé, sans doute au club des Jacobins depuis huit jours, d'après l'aveu non suspect de votre respectable citoyen, le fameux *prêtre marié de Nîmes*, *Rabaud de Saint-Étienne*, les enragés voulaient qu'on fermât la discussion, et qu'il fut de suite prononcé. Alors de murmures s'élevent dans la salle : indignez de la précipitation qu'on met dans une cause d'une si grande importance, nos amis s'y opposent (1), ils annoncent qu'une députation de notre municipalité vient d'arriver, qu'elle est même présente à la séance, qu'elle demande d'être entendue, et qu'il n'y avait que l'injustice la plus palpable, qui put refuser à des gens aussi grièvement inculpés, la liberté de se justifier. Leur réclamation est étouffée par des clameurs révoltantes, on crie *aux voix, aux voix ;* le tumulte le plus indécent règne dans

---

(1) Ces amis sont MM. l'abbé Maury, le Vicomte de Mirabeau, de Cazalès, Faydel, de Virieu, Lachaise, Malouet, Malartic, &c. &c. &c.

l'auguste assemblée, la lassitude plutôt que le desir de voir finir des scènes qui indignent ceux qui en sont les témoins, ralentit l'ardeur de ces forcénés; ils se calment enfin, et le président prononce que nos députés seront entendus à la barre le lundi suivant; et qu'il sera libre aux soi-disans gardes nationaux de Montauban, de répliquer s'ils le jugent nécessaire.

Le jour qui doit décider le sort de la municipalité de Montauban arrive. M. Lade paroît pour réfuter le rapporteur. Le simple exposé des faits suffisait; que ne devait-on pas attendre de ses talens si souvent et si justement applaudis dans nos tribunaux; un discours fait presque à la hâte, mais pathétique, noble, éloquent ne peut lui concilier l'attention de ses auditeurs; les brouhahas de la gauche du président, les rugissemens des galeries et des corridors l'interrompent à tout instant, il se tait pour les laisser finir. Reprent-il son discours? de nouvelles clameurs viennent encore lui couper la parole, et il ne fallait rien moins que son stoïcisme et sa confiance dans la bonté de sa cause, pour oser continuer et achever son plaidoyer. Il aurait, sans doute, porté la conviction la plus forte dans des esprits les plus difficiles, et il n'effleura

pas seulement le cœur d'une foule de gens soldés pour les trouver coupables.

Envain, ce brave militaire, ce digne citoyen si zèlé pour son Roi, pour sa patrie, et si constammentattachéaux bons principes, M. de Cazalès s'était-il offert pour lui servir de second? Envain par un discours mâle, éloquent et nerveux cherche-t-il à parer le coup mortel qui va fondre sur Montauban, ou du moins d'en éloigner le moment, en demandant l'apport de la procédure ordonnée par un décret, et faite en conséquence des ordres du Roi, à peine est-il écouté, et sa motion est rejettée. Mais, le croirez-vous? Un jeune homme depuis peu échappé du collège se présente-t-il pour réfuter à son tour le discours de M. Lade, des encouragemens l'enhardissent, il a une si belle cause à défendre; il répête en partie ce que le rapporteur avait déja dit, charge de plus fort notre municipalité *sans répondre des faits qu'il allégue*, la représente comme la seule cause des troubles qui ont agité Montauban, et il reçoit des applaudissemens réitérés pour prix des mensonges multipliés qu'il a avancé. Alors l'assemblée nationale juger l'affaire suffisamment instruite, le crime de notre municipalité plus qu'avéré d'après l'exposé de M. Combes-Dounous, on demande à grand cris

d'aller aux voix, quand tout à coup on apperçoit à la tribune M. l'abbé Maury ce démosthène de la France ; sa présance inattendue produisit un instant l'effet de la tête de Méduse. Mais la cabale ayant repris ses sens, et redoutant son éloquence persuasive, envain demande-t-il la parole, le décret lancé dans le moment lui ferme la bouche, et il n'a d'autre parti à prendre que d'aller se joindre au côté droit, qui se retire en déclarant ne point vouloir partager l'infamie dont l'assemblée nationale vient de se couvrir pour la vingtiéme fois dans cette affaire.

Ainsi, la candeur, la bonne foi, la probité et l'innocence de nos officiers municipaux, n'ont pu les empêcher d'être suspendus dans leurs fonctions par ce décret inique. Ainsi, des magistrats intègres dans leurs mœurs et d'une réputation intacte sont regardés comme de vils assassins. (1)

---

(1) Ce sont cependant eux qui ont écrit le lendemain à leur municipalité la lettre suivante : « Nous vous adres-
» sons, messieurs, le décret qui a été rendu à minuit ;
» il vous étonnera sans doute, mais il n'ébranlera pas
» votre constance.

» C'est le moment, messieurs, de la déployer et de
» montrer à la France entière que la municipalité de
» Montauban méritait un meilleur sort, et qu'elle est
» victime de l'erreur ou plutôt de la calomnie,

Ainsi, cette prétendue assemblée nationale qui aspire à la vénération de l'univers, n'a pas eu honte de les condamner à une peine infamante, lors même qu'elle aurait dû parer leur front d'une couronne civique; puisqu'il est prouvé qu'ils avaient sauvé la vie à cinquante cinq de leurs concitoyens.

Les réflexions naissent en foule; elles se pressent pour constater la partialité, l'injustice de ce décret. Comment, en effet, la puissance législative qui ne peut concentrer en elle-même la plénitude des pouvoirs, a-t-elle pu rendre ce jugement, et empiéter ainsi sur le pouvoir judiciaire, à qui seul appartenait de prononcer dans cette affaire?

» Donnons l'exemple, messieurs, du respect et de
» l'obéissance. Inspirons ces sentimens au peuple; que les
» dernières marques de notre affection, que le dernier
» acte de notre autorité soit de lui faire sentir qu'il doit
» se soumettre sans murmure; que c'est ainsi qu'il confondra
» la fausse opinion qui l'inculpe, et que le meilleur moyen
» enfin de nous marquer sa reconnaissance est d'imiter
» notre résignation.

Cette lettre est l'expression fidelle de leurs sentimens; est-ce la le langage du crime? Ah! non, sans doute : il n'y a que l'innocence persécutée qui puisse parler ainsi,

Comment

Comment a-t-elle pu confondre dans ce décret quatre officiers municipaux qui ne sont en place que depuis environ un mois par l'admission de leurs prédécesseurs dans le département du Lot, le districts de Montauban, ou par leur démission pure et simple, par conséquent étrangers à l'affaire du 10 mai, et leur faire subir, partager la peine d'un crime qu'ils ne peuvent avoir commis, puisqu'ils n'existaient point à cette époque ?

Comment a-t-elle pu commettre, la municipalité de Toulouse pour juger le fonds de cette affaire; elle qui, d'accusatrice qu'elle était, n'ayant pas rougi de dénoncer la nôtre à l'assemblée nationale, et de s'offrir pour se joindre à l'armée de Bordeaux, qui venaient nous saccager, devient par là juge et partie ?

Comment a-t-elle pu rejetter une procédure faite d'après son décret du 17 juin, et par l'ordre du Roi, sans la connaître, et sans pouvoir juger de la foi qu'on devait y ajouter, selon qu'elle aurait été bien ou mal faite, impartiale, ou trop suspecte de partialité ?

Comment a-t-elle pu, sans la moindre discussion et sur *la rumeur publique*, condamner des magistrats qui n'ont autre chose à se reprocher que d'avoir arraché des mains d'un peuple

furieux et justement irrité, cinquante cinq malheureux qui avaient osé tirer sur lui, quoiqu'il se fut présenté à eux sans armes, qui demandait à grand cris leur mort pour venger le sang de quatorze d'entr'eux qui avait coulé, et qui ne se sont servis de la liberté qu'ils leur avaient fait rendre que pour se joindre à leurs ennemis, et vomir contr'eux les injures les plus atroces, jusque dans le sanctuaire de la nation ?

Pourquoi a-t-elle refusé d'entendre la lecture des pièces qui venaient à l'appui de leur justification, et ne pas vouloir leur permettre de réfuter et prouver la fausseté des faits et des allégations énoncées contre eux par M. Combes-Dounoux, qui ne les assurait pas, tandis que nos officiers municipaux répondaient sur leurs têtes de la vérité de tout ce qu'ils avaient avancé ?

Pourquoi comprendre dans ce décret le régiment de Languedoc, à qui Montauban doit sa conservation et son salut; ce régiment qui n'a jamais écouté que la voix de l'honneur et du devoir, et dont tout le crime est d'avoir obéi aux ordres de notre municipalité, qu'il naurait pu

méconnaître sans enfreindre les décrets de l'assemblée nationale (1) ?

Pourquoi sur-tout l'éloigner de Montauban dans un moment où sa présence y est si nécessaire; exposer les braves officiers qui le composent à avoir sans cesse l'épée à la main contre ceux qui, trompés par ce décret inique, ou trop crédules pour ne pas y ajouter foi, voudraient les croires entachés, ignorer ou feindre de ne pas connaître l'injustice qui l'a dicté, et avoir l'insouciance de ne pas apprécier à leur juste valeur les loix émanées de cette assemblée nationale ? Mais finissons ces commens et ces pourquoi : on n'est point embarrassé de les expliquer quand on sait que le manège des Thuileries ne ressemble que trop à la Tour de Danaë, et

---

(1) Le régiment de Languedoc enverra sans doute quelques-uns de ses officiers à Paris, pour se plaindre du traitement injuste qu'il vient d'éprouver pour s'être conformé au décret qui lui ordonne d'obéir aux ordres des municipalités. Mais quelle que soit son innocence, la bonté de sa cause, malgré tous les talens, l'esprit de l'orateur qu'il chargera de sa défense, il y a à parier que l'assemblée nationale ne reviendra point sur son décret, que si elle change, ce ne sera jamais d'une manière à satisfaire plainement ce brave *régiment*.

que nos modernes Sallustes pourraient dire avec autant de raison de Paris, ce que l'ancien disait de Rome avec vérité : *omnia venalia Romæ.*

Cette usurpation de la puissance législative sur le pouvoir judiciaire n'a point échappé à plusieurs de nos amis. Savez-vous de quelle manière M. Charles Lameth a entrepris de la justifier ? Il a prétendu que l'assemblée nationale n'avait point rendu un jugement, mais une décision, et cela *dans le sens de la révolution.* Paroles affreuses que les Tibère, les Néron, les Caligula, les Domitien et tous les despotes de l'Asie n'auraient pas osé prononcer. Eh ! que m'importe à moi qu'un jugement ou une décision flétrisse ma réputation quelque intacte qu'elle soit, si par ce jugement ou cette décision elle ne m'est pas moins ravie? Que m'importe à moi qu'un jugement ou une décision m'enlève tous mes biens, si par ce jugement ou cette décision je n'en suis pas moins réduit à la misère ? Que m'importe à moi qu'un jugement ou une décision me traîne sur un échafaud, quand par ce jugement ou cette décision je ne subis pas moins, quelque innocent que je sois, le supplice des scélérats ? *Ce n'est point un jugement, mais une décision selon le sens de la révolution.* Mais dis moi, homme barbare,

ame attroce, dis-moi, qui peut désormais se promettre de finir ses jours en paix dans le sein de sa famille, si une telle destruction est admise? A quoi serviront désormais la vertu, les bonnes mœurs, l'innocence de la vie, si une pareille maxime est consacrée?

Oui, mon ami, fussiez vous un homme rempli d'honneur et de probité, possédant les talens propres pour gouverner sagement une ville, une province, l'éclat de vos vertus fera ombrage à quelque ambitieux qui n'aura pour tout mérite qu'une grande opinion de lui-même; pour éloigner un concurrent qu'il redoute, il vous dénoncera, il vous fera passer pour un aristocrate décidé; un décret lancé contre vous vous exclura de toute charge, de tout emploi, et vous n'aurez pas le plus petit mot à dire, puisque vous serez jugé *dans le sens de la révolution.*

Fussiez vous un ami de l'humanité et de l'ordre, constamment occupé à calmer le peuple en lui prêchant la paix et la concorde, à lui inspirer sur-tout de l'horreur pour ces scènes affreuses, plus faites pour des antropophages que pour une nation policée; des gens, dont vous romprez les mesures, vous peindront comme un homme qui cherche à se concilier le peuple par des manières affables pour opérer une contre-

révolution ; vous serez regardé comme un aristocrate dangereux ; vous serez en cette qualité dénoncé, arrêté, jetté dans une obscure prison sans la moindre formalité et sur la *rumeur publique*; toute plainte vous sera interdite, puisqu'on aura suivi *le sens de la révolution.*

Une troupe de brigands attenteront-ils à vos jours, et repousserez-vous la force par la force pour sauver votre vie? On vous traînera devant un tribunal vendu à l'iniquité; on vous accusera d'avoir voulu vous seul assassiner des gens armés et en nombre, parce qu'ils se diront de bons patriotes, et que vous êtes un aristocrate des plus furieux, vous périrez sur un infâme gibet, parce que *le sens de la révolution* l'ordonnera ainsi. En un mot, mon cher ami, il n'est personne qui puisse être tranquille un seul instant sur sa réputation, ses propriétés, ses jours, par cette maxime détestable du trop fameux Charles Lameth. L'innocence la plus avérée, la vertu la plus pure, la probité la plus exacte, ont tout à craindre avec une pareille décision, si vous avez un seul ennemis. Eh! qu'ont fait de plus les proscriptions des Silla, des Marius! N'avons nous pas à craindre de les voir bientôt renouveler en France, si l'opinion publique

ne parvient pas à faire rejeter une loi si odieuse et si barbare.

Voila, mon cher ami, des détails inouis, sans doute, mais vrais sur le décret qui vient d'être rendu contre notre municipalité. Tous les honnêtes gens de Paris en ont été indignés, et les provinces partageront à coup sûr la même indignation. C'est ici la cause de toutes les municipalités du Royaume, pourraient-elles voir de sang-froid le traitement infâme que la nôtre vient d'éprouver? N'ont-elles pas à craindre un pareil sort, si elles se trouvaient jamais dans les circonstances? Et si un pareil brigandage était toléré, qui voudrait désormais sacrifier son tems, son repos, oublier ses propres affaires pour servir la patrie, et n'avoir pour perspective que le dèshonneur, parce que votre devoir vous faisait une loi rigoureuse de vous roidir avec force contre les prétentions dangereuses de quelques mauvais citoyens?

Qui voudra désormais compromettre sa tranquillité, exposer même ses jours pour le bonheur de ses semblables, s'il est si difficile à l'innocence de se faire écouter, lorsque l'éfronterie, la hardiesse l'impudence, la scélératesse ont un accès si facile auprés de nos augustes représentans? qui voudra désormais s'occuper de la félicité publique, dévorer toutes les peines

tous les chagrins qu'on éprouve même à faire le bien, si la vertu la plus pure est opprimée, et l'iniquité la plus manifeste triomphante ?

D'ailleurs, si elle avait connu ses véritables intérêts, cette auguste assamblée, si les passions la rendoient moins semblable aux flots d'une mer couroucée, si elle avoit voulu se persuader que l'impassibilité doit être le caractère de tout législateur, n'aurait-elle pas dû voir que le mépris des peuples l'atteindra tôt ou tard, si ses décisions, ses jugemens et ses déorets ne tardent pas à faire respecter les municipalités qui la représentent dans les provinces, et de qui elle doit tirer toute sa force, sa puissance et sa gloire ? n'était-il pas d'une bonne politique de soutenir la nôtre contre quelques particuliers, tout au moins suspectés d'avoir voulu troubler l'ordre public, quand même par un excès de zèle elle aurait pu s'écarter de l'esprit de la loi ? que deviendra l'autorité, s'il est si aisé d'éluder ses ordonnances, et de l'inculper d'une manière si infâmente et si légérement ? qui voudra des charges publiques sur qui répose la félicité générale, si les tracasseries de toute espèce, la honte, le déshonneur, doivent en être les émolumens et la récompense ? ne vont-ils pas devenir la proie de tous les intrigans, de tous les mauvais gar-

nemens d'une ville ? eh ! qu'attendre alors de pareilles gens, si non les injustices, les délations, les proscriptions ? bien-tôt les loix seront sans vigueur, la justice muette, les magistrats qui la dispensoient seront réduits au silence. Plus de bonnes mœurs, la corruption générale : plus d'ensemble dans les volontés, plus d'union parmi les citoyens, la discorde secouera son funeste flambeau sur toutes nos provinces, l'anarchie dévorera ce royaume jadis si florissant, et tel sera le fruit que produira cette liberté dont on nous berce depuis si long-tems : ah ! la liberté ne peut pas habiter une terre qui dévore ses habitans, une terre encore teinte du sang d'une foule de bons citoyens, dont tout le crime étoit d'avoir voulu rester fidèles à leur roi ; elle a fui loin de nous, elle a été se réfugier chez des peuples que nous appelons barbares, mais pour qui cependant les loix de la sainte humanité sont encore sacrées.

C'en est fait de la France, mon ami, si dieu ne daigne mettre un frein, arrêter les complots des méchans; c'en est fait du plus beau royaume de l'europe, si l'assemblée nationale subsiste encore un mois. Il est tems de nous réveiller, de sortir de ce coupable sommeil où nous sommes plongés depuis plus d'un an, tout n'est pas en-

core peut-être désespéré si nous voulons nous entendre : mais hâtons-nous : tout citoyen est soldat dès qu'il s'agit de sauver la patrie. Tels que des sentinelles vigilantes qui s'empressent de sonner l'alarme dès qu'elles apperçoivent l'ennemi, que ces mots énergiques retentissent d'un bout de la France à l'autre ; *tu dors Brutus*, et les ennemis sont à tes portes.

Tu dors, toi le premier ordre de l'état, clergé respectable, toi dont les vertus héroïques, les lumières éclatantes et la science profonde inspiroient, commendoient la vénération ; toi, le dépositaire de la foi, le gardien de la sainte morale, l'asyle, la consolation des malheureux, souffriras-tu plus long-tems qu'une secte impie de soi-disant philosophes ose attaquer le plus indécemment, et veuille détruire une religion le plus beau présent que le ciel ait pu faire à l'homme ! souffriras-tu plus long-tems qu'une horde d'agioteurs t'expolie de tes possessions sacrées, le patrimoine des pauvres, de ces possessions, fruits précieux de la piété, de la libéralité de nos pères, ou du travail industrieux d'une partie de tes enfans, qu'elle te salarie comme des ouvriers mercenaires, et qu'elle t'enlève la plus belle de tes jouissances, celle de soulager les indigens, et de faire des heureux !

Tu dors, toi, noblesse, l'appui, le soutien, l'ornement du trône; toi dont la bienfaisance, l'humanité, les manières douces, honnêtes et la loyauté faisoient le caractère distinctif. Souffriras-tu plus long-tems qu'une troupe de scélérats que ton mâle courage, ta noble fierté réduisoient à l'impuissance d'exercer leurs affreux brigandages, et que ton ombre seule aux Champs de Mars disperseroit comme la paille que le vent dissippe à son gré, te dépouille après tous les sacrifices pécuniaires que tu as fait à la patrie, de tous ces honneurs, ces distinctions que tes ancêtres avoient acquis au prix de tout leur sang, et que tu n'as conservé qu'en prodiguant le tien propre pour la défense, le salut et la gloire de la nation ? souffriras-tu qu'une poignée de factieux avilisse la majesté royale, prive de la liberté le meilleur de tous les rois, et confonde les descendans de ces pieux chevaliers, de ces héros magnanimes, avec le plus vil des plébéïens ?

Vous dormez, vous magistrats vénérables, les protecteurs des foibles, la terreur des méchans, et les vengeurs des crimes. Vous qui tant de fois avez été les sauveurs de l'état en vous opposant avec force et courage aux entreprises des factions les plus puissantes; souffrirez-vous

plus long-tems que quelques malheureux subalternes qui naguères briguaient l'honneur d'un seul de vos regards, détruisent cet arbre majestueux de la magistrature, ces codes des loix qui, malgré leur imperfection avoient fait de la France le royaume le plus florissant de l'europe, pour y substituer des tribunaux ambulans, des juges vagabonds, et de nouvelles loix aussi incertaines que la puissance qui les a créées?

Vous dormez, vous bourgeois paisibles, négocians industrieux, artistes intelligens, marchands laborieux, vous dormez, et vous ne voyez pas l'abîme que des hommes pervers creusent sous vos pieds. Ouvrez enfin les yeux et voyez vos propriétés dévastées, votre crédit ruiné, vos professions négligées, vos capitaux sans vie, par la stagnation qui règne dans toutes les affaires? croyez encore, si vous le pouvez, au bonheur, à la prospérité qu'ils vous promettoient, osez encore être les champions d'une révolution qui bientôt ne vous laissera que le regret de l'avoir défendue avec toute l'énergie possible?

Tu dors, toi, peuple infortuné, toi dont des hommes corrompus ont dénaturé le caractère par leurs discours séditieux, et détourné de tes utiles occupations; toi qu'ils ont armé pour servir

leur vengeance particulière ; toi qui as porté le fer et la flamme dans les possessions de ceux qui te protégeant, te nourrissoient, qui étoient tes véritables amis, et que tu as égorgé, massacré impitoyablement. Connois enfin les hommes qui t'ont séduit ; cesse de prétendre à une égalité qui n'est pas dans l'ordre de la providence. Ton bien être n'est pas ce qui les occupe, mais leurs propres intérêts ; eh ! qu'ont-ils fait pour ton bonheur ? ils ont détruit la dîme que tu ne payois pas pour enrichir les grands propriétaires, et il faudra la remplacer par un impôt qui pésera en grande partie sur toi. Ils ont forcé les gens riches, aisés, à s'expatrier, ils ont fait sortir un numéraire immense du royaume par ces émigrations que leur barbarie a commandé ; et qui te fera désormais travailler ? qui fournira à tes besoins, qui te délivra de la misère extrême qui bientôt va t'accabler ? reviens, il en est encore tems, reviens de tes égaremens, abjure les erreurs involontaires qui t'ont abusé, reprends ton ancien caractère, compte que la bienfaisance n'est point un vain nom chez les riches, que l'humanité n'est pas bannie de tous les cœurs, et qu'avec des vertus et des mœurs ; tu ne manqueras jamais d'un nécessaire abondant.

Vous dormez, vous français de quelque état et

condition que vous soyez, et la patrie est dans un péril imminent. Sortons enfin de cet assoupissement léthargique qui engourdit nos sens, et nous cache le précipice où nous allons tomber. Hâtons-nous de nous coaliser, de former une sainte ligue pour le salut de tous; hâtons-nous de révoquer les pouvoirs que nous avons donné à nos délégués, et dont ils ont si indignement abusé; hâtons-nous de les rappeller; qu'ils viennent rendre compte à leurs commettans des désordres qu'ils ont causé, pour s'être écartés de l'esprit des cahiers qui contenoient la volonté générale, et qui ne leur disoient pas de détruire, mais de corriger. Hâtons-nous de rendre à notre bon roi la puissance souveraine dont ils l'ont dépouillé; supplions le de réintégrer nos parlemens dans leurs fonctions; une fois rétablis, le vice se cachera, le crime palira, la timide vertu osera se produire, et la France reprendra son ancien éclat. Alors de nouveaux états-généraux seront convoqués, mais loin de ce séjour empesté, de ce repaire de brigands; des hommes instruits, éclairés, vertueux s'y rendront, et bientôt sans la moindre commotion les abus énormes qui infestoient tous les états seront réformés, les impôts fixés sur des bases solides seront répatis avec justice, les finances surveillées seront sage-

ment administrées; alors le commerce reprendra son cours, nos manufactures leur vigueur, l'union, la concorde, la paix regneront parmi nous; et en livrant à l'exécration de tous les siècles la mémoire de ces hommes, infidelles à leurs mandats, et parjures à leurs sermens, qui ont boulleversé le royaume, nous chanterons les louanges de ces citoyens généreux à qui nous devrons notre bonheur. Français, si l'amour de la patrie n'est pas encore éteint dans vos cœurs, c'est ainsi que vous devez penser et agir, sans cela, tout est perdu.

Je suis etc.

P. S. Les députés du régiment de Languedoc ont été entendus à la barre le 13 août; M. de la Lande a parlé avec toute l'éloquence, l'énergie possible. L'assemblée nationale ne pouvant se refuser à l'évidence, a rendu un décret qui porte, que *l'honneur du régiment de Languedoc n'a été et n'a pu être compromis par les dispositions de celui du 26 juillet, et qu'en conséquence il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition présentée par les députés de ce régiment.*

Par cette pétition, ils demandoient que le régiment ne quittât pas Montauban, parce que sa sortie de cette ville pourroit faire naître des soup-

çons sur la conduite qu'il y a tenue. L'assemblée nationale déclare que son honneur est intacte, cependant il ne subit pas moins la peine qu'on lui avoit infligée, tous les amandemens possibles tendans à leur faire obtenir l'objet de leur demande ont été rejettés, et c'est ainsi que se conduisent nos augustes représentans. Il falloit bien que ce régiment fut puni; il étoit entaché du péché originel; il étoit depuis cinq ans à Montauban, cette ville lui devoit sa conservation, sa conduite y avoit été irréprochable, toujours il s'étoit montré fidelle à ses devoirs, et voilà son crime.
